

*Impôt sur le revenu—Loi*

les gens, et je le dis parce que c'est exactement ce qui s'est produit, les gens de l'Alberta n'ont pas essayé de «finesser» le ministère des Finances ou la proposition que le gouvernement canadien leur faisait en 1974. Ils ont accepté et c'est une partie en fait des taxes qui pourraient revenir à l'Alberta que les Albertains ont accepté de céder à la population de la province de Québec.

Pour ce qui est de l'autre partie de sa question, monsieur le président, il y a des dispositions dans le budget qui favorisent la population de l'Alberta. Il est au courant tout autant que moi de ces dispositions, il y en a, alors le chef de l'opposition (M. Clark) est d'accord avec moi comme souvent, monsieur le président, il y a aussi le discours du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) . . .

**Une voix:** Vous lirez le discours du ministre de l'Industrie et du Commerce!

**M. Dupras:** Monsieur le président, par votre entremise, je voudrais dire au leader de l'opposition que dans l'excellent discours que prononçait le ministre de l'Industrie et du Commerce, il couvre la partie de l'Alberta, les avantages que l'on retrouve dans les dispositions du budget.

● (1542)

[Traduction]

**M. Bill Clarke (Vancouver Quadra):** Monsieur l'Orateur, en participant au débat du bill C-56, tendant à modifier le droit fiscal et à autoriser des paiements portant sur les réductions de taxes de vente provinciales, je suis frappé par l'incompétence avec laquelle le gouvernement tente de régler les problèmes économiques du pays. Le projet de loi découle évidemment de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler le budget non voulu. Le ministre des Finances (M. Chrétien) a été contraint de le présenter contre son gré. Il l'a fait moins de vingt jours après avoir déclaré qu'il ne serait pas utile d'en présenter un et qu'il serait sage d'attendre. Puis la population a été prévenue cinq jours d'avance qu'un budget allait être présenté. Les pressions exercées à l'intérieur du pays même et à l'étranger ont obligé le ministre à changer d'avis et à présenter un budget. Au Canada, il se heurtait à une réprobation grandissante, car de plus en plus de gens se rendaient bien compte de l'échec des mesures économiques du gouvernement. Même si le ministre voulait prendre plus de temps pour étudier les répercussions de ses mesures économiques du mois d'octobre, les tendances du chômage et de l'inflation et le niveau des ventes dans le domaine immobilier montraient clairement qu'elles avaient échoué. La présentation du budget a été retardée jusqu'à ce que le ministre ait compris ce que la population savait depuis longtemps. A l'étranger, il a dû constater la perte de confiance des investisseurs. La valeur du dollar canadien diminuait rapidement et, malgré les efforts que le gouvernement Trudeau a déployés après avoir nié toute intervention, le gouvernement n'a pas réussi à freiner cette baisse.

On peut comprendre pourquoi il répugnait à présenter un budget: cela l'oblige à révéler ses prévisions de rendement économique pour l'année en cours et à soumettre à l'examen du public ses réductions de dépenses et la baisse de ses revenus. Le ministre des Finances ne voulait pas admettre que les prévisions faites à l'occasion de l'exposé économique du mois d'octobre se révélaient fausses six mois seulement après leur présentation. Il ne voulait pas avouer la grave erreur qu'il avait commise en prévoyant l'ampleur du déficit budgétaire. Le

ministre des Finances ne voulait pas présenter un budget qui aurait prouvé que la politique économique du gouvernement avait échoué, ce qui est bien vrai.

Venons-en maintenant aux réductions de taxes de vente dont il est question dans ce projet de loi. On peut tout au mieux les considérer comme des mesures de colmatage. D'ailleurs, comme le gouvernement l'a déjà admis, elles ne seront en vigueur que pendant six ou neuf mois. Ces réductions de la taxe de vente auront pour effet d'abaisser de 1 p. 100 les prix à la consommation et c'est là un progrès sensible, mais entre février et mars seulement, ces prix à la consommation ont augmenté de plus de 1 p. 100. Ainsi, l'inflation constante annulera rapidement les effets bénéfiques de la réduction de la taxe de vente.

Dans la plupart des provinces, les mesures de réduction prendront fin dans six ou neuf mois. La réduction des prix de 1 p. 100 sera alors annulée. Je soutiens donc que cette mesure est temporaire et sert de bouche-trou. Elle ne freinera l'inflation que pendant six ou neuf mois, selon les provinces. En dépit de cette réduction, l'inflation se maintiendra cette année à un niveau moyen de 7 p. 100. Les niveaux des prix ont déjà dépassé l'objectif fixé pour la fin du programme de contrôle en octobre de cette année. On prévoyait que pendant les 36 mois que durerait la lutte contre l'inflation, les prix à la consommation augmenteraient de 19 p. 100. Après 30 mois de contrôle, ces prix ont déjà augmenté de plus de 20 p. 100 et nous en sommes encore à six mois de la fin de cette période. Même là, le taux prévu de 19 p. 100 n'est pas acceptable.

Aucun pays doté d'une économie comme celle du Canada ne peut supporter même un taux annuel de 6 p. 100 sur une longue période. Aux États-Unis, l'expérience a démontré, et le gouvernement de ce pays en est très conscient, que le taux d'inflation qui est beaucoup plus bas que le nôtre et qui se situe actuellement à 6 p. 100, est encore trop élevé et les États-Unis adoptent des mesures destinées à le réduire de façon substantielle.

Je suppose que nous ne devrions pas être étonnés de voir le gouvernement adopter des mesures bouche-trous. Je crois qu'il faut associer ces mesures au Programme d'initiatives locales, Perspectives-Jeunesse, Canada au travail et à d'autres qui n'ont eu qu'un effet temporaire et qui n'ont pas réussi à stimuler l'emploi à long terme ou à améliorer notre situation économique. Même dans le secteur du logement qui est censé tracer la voie dans notre économie, nous constatons que le gouvernement use de subterfuges en mettant sur pied des programmes comme celui de l'aide pour l'accession à la propriété qui met simplement les maisons dont la construction est financée par le gouvernement en concurrence avec des immeubles à appartements financés par la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Dans bien des agglomérations rurales, on assiste tout simplement à l'abandon des appartements pour emménager dans des maisons construites dans le cadre du PAAP, et lorsque le gouvernement se met à prendre des mesures pour récupérer l'hypothèque, les gens déménagent: ils se retrouvent donc sans avoirs et perdent toute stabilité, situation qui a une incidence sur leur collectivité. Dans le domaine du logement également, on a des programmes bidon comme le programme d'aide à la location qui a encouragé les particuliers à investir dans l'achat ou dans la construction de logements locatifs sachant qu'ils